

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2009

1. ACQUISITION DE DIVERS MATERIELS.

Une opportunité d'acquisition de différents matériels à des prix très compétitifs a été proposée par l'entreprise ALTRAD MEFRAN. Il s'agit d'une maison jeux en bois pour remplacer la structure vétuste installée dans la cour de l'Ecole Maternelle, de panneaux électoraux et de barrières : le tout pour un montant de 2 400 € TTC. Cette somme sera prélevée sur le programme 268 qui concerne l'aménagement du carrefour Le Cheval Blanc. Le CM approuve la décision modificative correspondante.

2. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE.

Conformément au budget primitif 2009, le CM décide de fixer à 47,50 € de fournitures et 7 € de manuels scolaires soit 54,50 € par enfant scolarisé à MEAULNE, le montant des frais de scolarité pour l'année scolaire 2008/2009 ; les communes voisines participant chacune au prorata du nombre d'enfants ayant fréquenté l'Ecole.

3. AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE.

Une présentation estimative de la fréquentation du service est portée à la connaissance des membres. Le CM décide d'appliquer une hausse de 3%, ce qui porte les nouveaux tarifs à compter de la rentrée 2009 à 2.47 € pour les enfants scolarisés à MEAULNE ; 4.41 € pour les instituteurs ou le personnel qui désiraient déjeuner à la cantine.

4. AUGMENTATION DU TARIF HORAIRE A LA GARDERIE PERISCOLAIRE.

Une présentation graphique de la fréquentation du service est portée à la connaissance des membres. Le CM décide de fixer à 1.71 € à compter de la rentrée scolaire 2009, le tarif de l'heure de garderie périscolaire.

5. FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'ENERGIE FOURNIE PAR LA CHAUFFERIE POUR LA CAMPAGNE 2009/2010.

Après examen du déroulement de la campagne 2008/2009 : analyse du fonctionnement, présentation des résultats chiffrés et ainsi qu'il en est fait mention dans la convention, il y a lieu de fixer le prix pour la campagne 2009/2010. Le CM décide de fixer, de façon identique à l'an dernier, à 0,06 € HT, le prix du kWh à facturer à chaque utilisateur, d'après le relevé de sa consommation sur compteur individuel ; dit que ce prix pourra être corrigé en fonction de l'évolution des paramètres entrant dans son calcul.

6. CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX.

Le CM autorise le Maire à signer la dite convention, en précisant dans les conditions de paiement qu'un dépôt de garantie d'un montant de 100 € sera réclamé avant chaque utilisation de la Salle Alain Fournier.

QUESTIONS DIVERSES

- **« Ecole Numérique »** : Le Maire expose le projet de l'Education Nationale qui permet l'acquisition de matériels tels que tableaux interactifs, ordinateurs portables, etc.. financée par l'Etat à hauteur de 80 % sur un montant maximum de dépenses. Une concertation entre les enseignants et la Mairie a permis de conclure que les exigences du cahier des charges étaient disproportionnées par rapport aux besoins plus modestes des enseignants. Il ne sera donc pas donné suite.

- **Réunion avec la DDAF** : deux sujets ont été abordés :

- * ensablement de l'Aumance : il pourra être procédé au déblaiement du sable accumulé à la confluence de l'Aumance et du ruisseau Le Faix après en avoir informé le service de la Police de l'Eau. Les pelles devront être maintenues ouvertes l'hiver pour faciliter l'écoulement.

- * entretien du Canal : une partie de berge est à reconstituer sur 50 m, une autre est à remonter de 10 cm sur 100 m. Il serait nécessaire d'envisager des travaux de dragage du Canal, dans son ensemble et de concert avec la commune d'Epineuil.

- **Divers** :

- * Les travaux de la cantine et de la serre seront réalisés en juillet-août.

- * Allier Habitat devrait débiter ceux des logements Rue des Dames à l'automne.

- * Les bacs roulants commandés par les particuliers sont arrivés et sont disponibles. Prendre contact avec le Secrétariat de la Mairie.

- * Le nouveau broyeur de haies a été livré. L'ancien matériel estimé à 600 € est proposé à la revente.

- * PLU : le bureau d'Etude est en phase finale de rédaction du règlement et du rapport de présentation.

➤ **Hôtel Restaurant « Le Cœur de Meaulne » :** Suite aux difficultés financières de l'établissement, une étude a été réalisée par le SOSAC et la CCI de Montluçon. Les conclusions indiquent que l'exploitation est satisfaisante tant en hôtellerie qu'en accueil, notamment celle d'une clientèle étrangère, mais que certains frais de fonctionnement sont trop importants. Le problème du montant du loyer est évoqué : un état comparatif montre qu'il est supérieur à celui d'autres établissements d'importance similaire. L'exploitant, présent, expose sa situation et répond aux questions des conseillers. La réduction du loyer peut être abordée de plusieurs façons :

- Rééchelonnement de l'emprunt souscrit par la commune : l'allongement du remboursement entraînerait une baisse des échéances et dans la même proportion une baisse des loyers.
- La mise en place d'une convention Commune – Exploitant, avec un loyer correspondant à celui préconisé par la CCI suivi en fin d'année d'une demande de remise gracieuse formulée par l'exploitant mais qui serait impérativement accompagnée d'une obligation de résultat. Une solution devra être adoptée lors de la prochaine réunion de Conseil.

➤ **Comptes-rendus :**

* Madame DUMONT relate les dernières réunions de la Communauté de Communes (peu de projets car peu de financements) et du Pays de la Vallée de Montluçon (plan Massif, Schéma de Cohérence Territoriale) ;

* Madame MARTINET fait un rapport de la réunion concernant l'implantation de la Maison Médicale d'Ainay le Château.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mercredi 5 août 2009 à 20 h 30 à la Mairie de MEAULNE.